

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 SG 147 Réaménagement du quartier des Halles (1^{er}) – Indemnisation amiable en raison des préjudices subis du fait des travaux d'aménagement des Halles.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 SG 63, en date des 29 et 30 mars 2010, instituant une commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles (1^{er}) ;

Vu la proposition formulée par la commission de règlement amiable le 27 juin 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose d'indemniser à l'amiable la Sarl Sweat Story en réparation des préjudices subis du fait de la réalisation des travaux de réaménagement du quartier des Halles ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 30 septembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement, en date du 3 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à concurrence de 5 000 €, à l'indemnisation amiable de la Sarl Sweat Story, dont le siège social est situé 23 rue Berger 75001 Paris, en réparation des préjudices subis du fait de la réalisation des travaux de réaménagement du quartier des Halles.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, rubrique 8241, nature 678 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.